

Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Chaud Remise dans son talweg et remplacement d'un passage busé par un pont en «U» Commune de Nedde (87)

La Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a réalisé des travaux de restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Chaud (affluent salmonicole en rive gauche de la Vienne) afin d'en faire notamment un ruisseau favorable à la reproduction naturelle de la truite fario.

Ce ruisseau avait été déplacé en bord de parcelle (perché) et rectifié. L'ouvrage d'art (2 buses parallèles de diamètre 60cm) constituait le seul passage infranchissable pour les poissons voulant remonter le ruisseau depuis la Vienne.

C'est dans le cadre du contrat Vienne amont 2 « Sources en action » que la Fédération a procédé à la remise du ruisseau dans son talweg (lit d'origine) et au changement de l'ouvrage infranchissable par un ouvrage cadre ouvert sans fond dit PIPO ou en « U ».

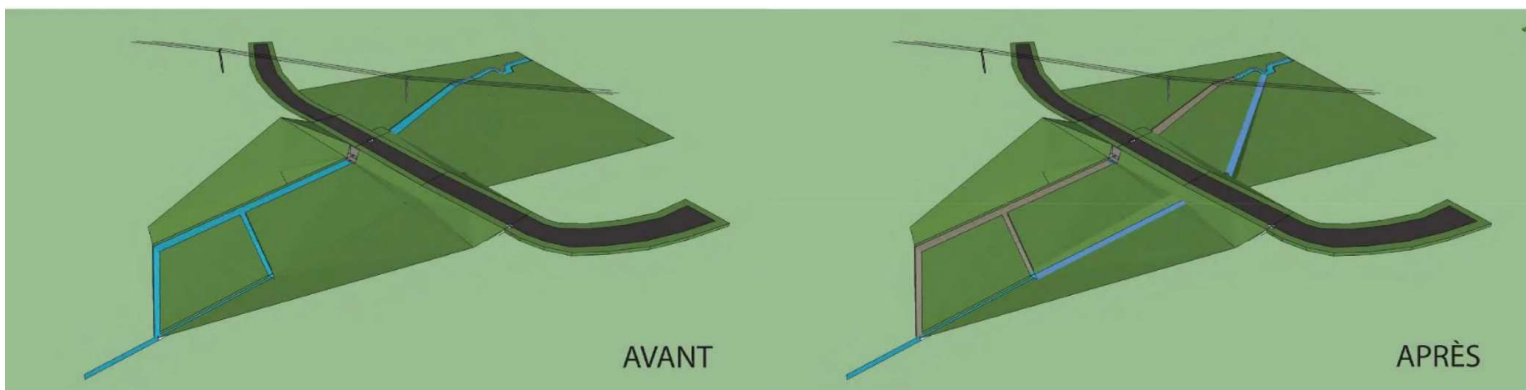
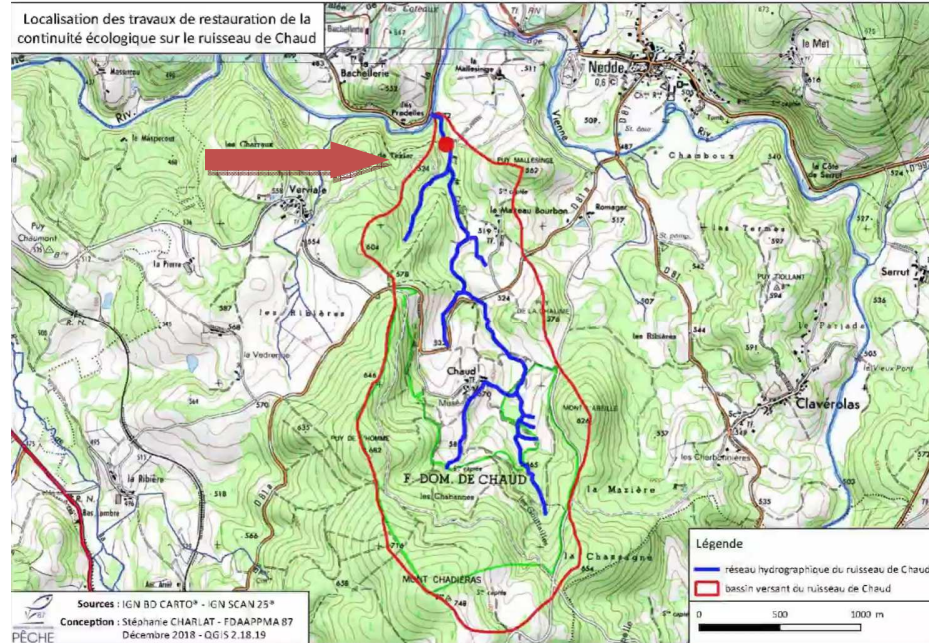
Maître d'ouvrage : Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Entreprises : Alain Soudanas et Laurent Stéphane Terrassement.

Période de réalisation des travaux : Fin octobre - début novembre 2018 (15 jours).

Présentation des objectifs des travaux réalisés :

Restaurer la continuité écologique à l'ensemble d'un bassin versant à fort potentiel pour la truite.



Ancien passage du ruisseau infranchissable devenu bras de délestage en hautes eaux

Après travaux : nouveau franchissement sur un nouveau tracé du lit dans le talweg





Coût total du projet : 41 365,60 € TTC

(Travaux 36 000 € / Dossier administratif + encadrements + suivi de chantier : 3 750 € / suivi de l'efficacité des travaux : 1 500 €)

Financements : Agence de l'eau Loire-Bretagne : 60 % - Région Nouvelle-Aquitaine : 20 % - Fédération Nationale pour la Pêche en France : 12% - AAPPMA « La Pelaude » 4% - FDAAPPMA 87 : 4%.

Descriptif technique des travaux réalisés :

Le pont en « U » mesure 12 m de long pour 1.50m de large. Il est dimensionné pour une crue Q100 et pour permettre à la fois le passage des engins forestiers et de la faune piscicole sans créer de discontinuité longitudinale du lit du cours d'eau. L'emprise des travaux de terrassement est de 98m50 et reste en dessous du seuil réglementaire des 100 mètres nécessitant une procédure plus lourde (domaine d'autorisation).

Le terrassement n'a pas été accompagné d'une recharge granulométrique (apport de cailloux) misant sur la dynamique retrouvée du cours d'eau et son engraissement sédimentaire naturel depuis le bassin versant. Le lit a été volontairement sous dimensionné pour resserrer l'écoulement et amplifier l'aspect morphogène. La pente est à presque 3% sur le tronçon.

Les travaux ont été réalisés à sec car la section de cours d'eau court-circuitée a servi de dérivation. Elle n'a pas été rebouchée et laisse à disposition un stock de cailloux mobilisable si le besoin de diversifier la granulométrie du nouveau cours d'eau se fait sentir.

A l'amont du pont, la découverte d'une zone humide tourbeuse a rendu le travail de terrassement plus délicat sans pouvoir l'achever et nécessitera une retouche dans des conditions d'accès favorables.

Etat des lieux :

Avant : Ruisseau perché en bord de parcelle, remontée piscicole impossible depuis la Vienne.

Après : Ecoulements rétablis dans le talweg, transit piscicole possible, dynamique sédimentaire améliorée.

Informations sur les aspects administratifs :

Pas de DIG (statut associatif). Pas de contraintes administratives spécifiques. Après une reconnaissance de terrain avec l'aide de l'AAPPMA d'Eymoutiers "La Pelaude", une concertation préalable pour la réalisation de ces travaux a eu lieu avec la Mairie de Nedde (propriétaire de l'ouvrage) et l'Office National des Forêts (propriétaire des parcelles amont et aval). Une convention a été établie.

Documents disponibles sur demande : Cahier des charges et dossier réglementaire .

Suivi : Suivi photographique de l'évolution du tracé, comptage frayères et inventaires piscicoles.

Commentaires : L'ONF est partenaire tout comme nous dans le cadre du Contrat Vienne amont donc déjà convaincu par la démarche, pas besoin de le faire.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Stéphanie CHARLAT - 05 55 06 34 77 - stephanie.charlat@federation-peche87.com

PDT de la FDAAPPMA 87 pendant les travaux : Paul DUCHEZ - 31 rue Jules Noël, 87000 LIMOGES.

PDT de L'AAPPMA « La Pelaude » d'Eymoutiers : Clément MAZOUFFRE.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur www.tmr-lathus.asso.fr